



PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES *EA*

ARRETE N° 008 /UL/P/SG/DRH/2019

**portant nomination du Responsable de la Cellule de Formation
Inclusive des Etudiants en Situation de Handicap (CFIESH)**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LOME,
PRESIDENT DU CONSEIL ;**

Vu la loi n° 97-14 du 10 septembre 1997, modifiée par la loi n° 2000-02 du 11 janvier 2000, modifiée par la loi n° 2006-004 du 3 juillet 2006 et la loi n° 2014-002 du 9 avril 2014 portant statuts des Universités du Togo ;

Vu le décret n° 70-156/PR du 14 septembre 1970 portant création de l'université du Bénin ;

Vu les décrets n° 70-157/PR du 14 septembre 1970 et n° 72-181/PR du 5 septembre 1972 portant création des écoles de l'université du Bénin ;

Vu le décret n° 88-162 /PR du 29 septembre 1988 portant transformation des écoles de l'université du Bénin en facultés ;

Vu le décret n° 2001-094/PR du 9 mars 2001 portant changement de la dénomination " Université du Bénin " ;

Vu le décret n° 2016-065/PR du 11 mai 2016 portant nomination du Président de l'université de Lomé ;

Vu l'arrêté n° 17/MESR/CAB/2009 du 20 mai 2009 portant mise en œuvre du système LMD à l'université de Lomé ;

Vu l'arrêté n° 001/UL/SG/DRH/2019 du 10 janvier portant création de la Cellule de Formation Inclusive des Etudiants en Situation de Handicap ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur **BOKO Komivi**, n° mle **061270-Q**, administrateur d'entreprise, est nommé **responsable** la Cellule de Formation Inclusive des Etudiants en Situation de Handicap (CFIESH-UL).

Article 2 : Le présent arrêté abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MESR	1
P/UL	2
1 ^{er} VP/UL	1
2 ^{ème} VP/UL	1
SG/UL	2
DRH/UL	1
AC/UL	1
SF/UL	1
Ets/UL	16
Sces centraux	15

Lomé, **11 1 JAN 2019**

Le Président,



Prof. Dodzi Komla KOKOROKO